



## Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2010

Soixante-quatrième session  
Point 64 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/64/434)]

#### 64/143. Rapport du Conseil des droits de l'homme

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* les recommandations figurant dans le rapport du Conseil des droits de l'homme<sup>1</sup>,

*Prend acte* du rapport du Conseil des droits de l'homme<sup>1</sup> et prend note des recommandations qui y figurent.

*65<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 2009*

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 53 (A/64/53).

